



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB, KABVS 10.05.2024

Visible par le public jusqu'au: 10.05.2029

Numéro de publication: KK08-0000000862

Entité de publication

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères forcée d'immeubles Ive Régis Camille Antoine FAVRE, succession répudiée

Débiteurs:

Ive Régis Camille Antoine FAVRE

Date de naissance: 23.07.1936

Date de décès: 10.08.2023

Dernier domicile connu:

Rue de la Mazerette 46

1950 Sion

Objets vendus aux enchères:

Commune de Chamoson, parcelle n° 599 : champ, pré pâturage (368 m2) et forêt dense (5'838 m2). Estimation de l'office : 3'000 francs.

Vente aux enchères

Le 13.06.2024 à 15:30 heure, Salle des Lombards de la Tour Lombarde, Rue Lombarde, le Bourg à 1975 St-Séverin

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges et le plan de situation seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office, dès le 30 mai 2024

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Début du délai: 30.05.2024

Fin du délai: 10.06.2024

Point de contact:

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Remarques:

Les informations relatives à la vente aux enchères peuvent être consultées sur le site internet des Offices des Poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil et de leur no AVS (carte AVS ou LAMal) et, pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du Commerce. Montant à payer à l'enchère : montant du prix de l'adjudication au comptant. Le paiement d'une avance de frais de 500 fr. est en outre requis pour garantir les émoluments et débours de l'office. Ce montant est à payer comptant à l'enchère ou, avant l'enchère, par consignation sur le compte IBAN CH74 0900 0000 1588 1992 1 de l'Office des faillites du Valais central.